

DÉLIBÉRATION D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CCIT AIN : 30 SEPTEMBRE 2013

Objet : **CONVENTION DE PARTENARIAT CCI - ERDF**

Membres élus présents : MM BAILLY - BENEDIT - BUGAUD - CAUCHOIS - CAUQUY - MME DAMELET - MM. DRHOVIN - FALCONNIER - GINOT - GIREAU - GROSSAT - GUDERZO - JACQUET - JOSEPH - JOUSSEAU - MARMILLON - MONNET - PERRAUT - PIERROT - MME PRADEL - MM TOURNIER-BILLON - VERNE - VOISIN

Intervention du Vice-président Gilbert GROSSAT

Dans le cadre d'une déclinaison d'accords régionaux, CCI et ERDF ont décidé de formaliser leur partenariat par une convention permettant une meilleure coopération pour aider les entreprises de l'Ain à intégrer les enjeux liés à l'énergie.

Cette convention vise à faciliter les relations entre les parties et à permettre aux ressortissants de la Chambre d'accéder plus aisément, dans un cadre non concurrentiel, aux services proposés par ERDF aux utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité.

Les domaines visés concernent notamment le suivi de leurs demandes de raccordement, l'information lors de coupures pour travaux, la qualité de la fourniture d'électricité, la relève de compteurs...

Patrice Fontenat a organisé la médiatisation de cette opération en amont de la réunion de son Quintet "Environnement et Énergie" le 23 septembre 2013.

Il vous est demandé d'autoriser votre Président à signer cette convention.

L'Assemblée, vu l'exposé du Vice-président, autorise le Président à signer la convention de partenariat entre ERDF et la CCI de l'Ain.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	36
- Nombre de Membres présents	23
- Nombre de voix pour	23
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT
Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY
Président